

Image not found or type unknown



Animation lotos associatifs

Par **ptitmec**, le **12/03/2012** à **20:42**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement animateur de lotos pour les associations. Je fais uniquement de l'animation, c'est à dire (animation, sonorisation, conseils pour l'organisation de lotos). Je voudrais savoir si c'est légal d'animer les lotos associatifs et qu'est ce qui m'est autorisé de faire. Je me pose beaucoup de questions et j'aimerais pouvoir y répondre.rnrnMerci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.